
La représentation du corps érotique sur scène aujourd'hui : fantasme, réalité et censure

Laura Librizzi-Huret

Université Côte d'Azur (France)

Laboratoire CTEL, *Centre Transdisciplinaire d'Épistémologie de la
littérature et des arts vivants*

RÉSUMÉ

La représentation du corps érotique peut constituer un appel à la liberté, selon le contexte politique et sociétal, quand elle est utilisée à des fins revendicatrices. Dans ce cas, l'érotisme est une manière de protester et prend souvent la forme d'une contestation politique. Parallèlement, l'art a besoin de limites pour se transcender. L'artiste cherche à repousser les limites qu'on lui impose. Sur scène, l'utopie du corps prend forme et se déforme, devenant le véhicule des corps réels et des corps inventés ou improvisés. La scène peut se concevoir comme un espace propice à un hypothétique « érotisme adulte, libre et conceptuel », c'est-à-dire un espace de liberté absolue de représentation où l'érotisme serait le centre d'un jeu cognitif, scénographique et théâtral, devenant la figure symbolique des relations du corps au réel. Toutefois, la réalité de la censure peut constituer un frein au développement de cette éventuelle liberté scénique alors que le corps prend tout son sens sur scène. (*Mots-clés* : Erotisme, Genre, Féminisme, Représentation, Théâtre, Littérature, Performance, Censure, Corps.)

INTRODUCTION

Selon la définition académique, le corps se définit comme la partie matérielle d'un être vivant. Il s'agit de son aspect extérieur qui évoque, sur un plan érotique, l'amour sensuel, les plaisirs sexuels et incite au désir sexuel dans certains cas. Ce corps, lors de sa représentation

scénique et dans le cadre de la société peut incarner une réelle dimension politique en tant que marqueur de différences et d'individualités propres à chacun. Ce sens potentiellement politique du corps, sur une scène, questionne le sens à donner à la nature de la censure. En effet, si la morale est la source de celle-ci, qu'elle soit de nature religieuse, sociétale ou philosophique, elle ne devrait pas prendre en compte la valeur politique ou contestataire d'une représentation scénique et théâtralisée. Mais la représentation du corps sur scène peut dépasser le sens purement esthétique en convoquant la nature de l'être humain dans sa dimension la plus concrète. L'érotisme d'un corps mis en scène, dans une forme artistique, peut dépasser le simple fantasme pour devenir un acte, par le corps, de contestation et de prise de position politique. Par une épistémologie constructiviste, l'érotisme du corps sur scène peut se détacher de sa simple représentation physique, en impliquant une réflexion autour de la censure et de son évolution, mais aussi une remise en question de la nature de cet érotisme scénique. Ainsi plus qu'un corps érotisé, le corps érotique mis en jeu symboliserait l'être humain et sa condition, dans un rapport à l'image de la réalité en lien avec notre propre relation à notre corps. Identifier l'autre, c'est-à-dire le corps sur scène, le reconnaître comme son égal par une interaction commune vis-à-vis d'une réalité, partagée ou non, permettrait de mener une réflexion sur un corps commun à tous, dans l'acceptation de tous les corps. Du fantasme, à la censure, le lien avec le réel du corps érotique constituerait le socle de sa nécessaire représentation.

1. DE LA REPRÉSENTATION DU CORPS ÉROTIQUE : CORPS ÉROTIQUE OU FANTASME SCÉNIQUE ?

Le corps nous est imposé par la vie, nous rappelle Michel Bernard, dans son livre *Le corps* (1995). Il permet à l'être humain de créer, de s'exprimer et de vivre. Cette réalité est indissociable de notre être, le corps est le support du moi mais aussi celui d'autrui ; en effet, il est une incarnation, et tout autant une représentation de soi. Le corps peut être le point central de toute création. L'artiste dit son corps et en fait un objet d'art si l'on se réfère à la pensée de Paul Ardenne dans son ouvrage *L'image corps* (2001). Depuis les années 70, le corps est devenu, d'après Revel « un enjeu de la résistance au pouvoir » (2007 : 30). Michel Foucault nous parle également de la notion des droits des corps à disposer d'eux-mêmes et de cette « lutte pour les corps qui fait que la

sexualité est un problème politique » (1974 : 139). Il nous rappelle qu'il ne faut pas confondre sexe et sexualité :

Ce à quoi s'est d'abord appliqué le discours sur la sexualité, ce n'était pas le sexe, c'était le corps, les organes sexuels, les plaisirs, les relations d'alliances, les rapports inter-individuels [...] un ensemble hétérogène qui a finalement été recouvert par le dispositif de sexualité, lequel a produit, à un moment donné comme clef de voûte de son propre discours et peut-être de son propre fonctionnement, l'idée du sexe (1977 : 206).

L'idée n'est pas de s'attarder sur un hypothétique art vivant ou espace scénique pour la pornographie, car ce genre de représentation du sexe n'est pas représentative du corps érotique, elle n'en est qu'une petite partie, la partie la plus évidente, indéniablement, mais bien souvent la plus stérile artistiquement. Au fil des siècles et encore aujourd'hui, « toutes les sociétés humaines recourent à des mesures et pratiques anti-érotiques, « anérotiques » pour domestiquer, canaliser ou annihiler l'Éros du corps. » (1977 : 206). Selon la pensée de Michel Foucault, le corps est politique. Sa représentation serait donc un acte politique. L'art, et plus précisément l'art vivant, est un moyen de représenter ce combat en tant que système contestataire. Le corps y prendrait alors sa forme la plus militante. La scène, dans l'art vivant, est un espace humain (le décor étant soit un support soit absent). L'art vivant, ainsi, deviendrait le lieu privilégié de la représentation du corps. La sexualité serait une part conséquente de toute écriture théâtrale car elle impliquerait les réactions corporelles et intellectuelles des uns par rapport aux autres. Sur scène, le comédien est exposé, il est nu car son corps est mis en avant. La scène ne ment pas, les corps y sont vrais. Y représenter le corps érotique semble être une mise en avant de la « lutte pour les corps ». Cette lutte se retrouve au cœur des nombreuses pièces de théâtre, méconnues, du Marquis de Sade et dans les écrits et les mises en scène d'artistes tels que Jan Fabre ou Pasolini, pour qui le corps est nécessairement libre et détaché de toutes les conventions apportées par l'historicité. Bien souvent d'ailleurs, ces représentations libres du corps se font en réaction au « nihilisme de la chair » propre à un art millénaire. Nous sommes un corps érotique et sexuel. Un devoir de l'artiste peut être de le représenter, car s'il le nie, il nie une grande partie de ce qui constitue l'être humain. La volonté de représenter le corps érotique peut quasiment être considéré comme un lieu commun dans l'art vivant contemporain mais les réactions face à ces œuvres peuvent parfois être toujours aussi viscérales. En effet, aborder de façon frontale la question du corps érotique est toujours un moyen de créer de fortes réactions

chez le public, confronté de fait à son propre rapport au corps, celui de l'autre mais aussi son propre corps. Dans un rapport scénique à la question du corps érotique, le public peut ainsi se confronter à ses questionnements relatifs au rapport entre l'homme et la femme, au genre, à la place de la "communauté" LGBTQ+, à la domination, au pouvoir et à toutes les autres thématiques liées à nos corps qui peuvent exister selon la volonté d'un artiste et qui peuvent interroger encore aujourd'hui. La représentation du corps érotique serait indissociable des créations qui se veulent revendicatrices et contestataires par rapport à toutes les formes de pouvoir et de négation de l'autre. Ce corps érotique est parfois un moyen de réveiller les consciences

2. FAIT POUR CHOQUER ?

Dans notre monde où tout semble être codifié, la représentation du corps peut impliquer des réactions imprévisibles de la part du public. Voilà un début de réponse concernant la relative absence du corps dans les programmations des grands espaces de représentation, en tout cas en France. Mais il y en a d'autres. Nous pouvons en comptabiliser trois grandes : premièrement, l'absence de nécessité de représenter le corps dans toute sa complexité est souvent citée dans les raisons pour lesquelles celui-ci n'a pas à être montré. Une représentation scénique trop explicite peut être critiquée en raison de l'acceptation de la sexualité dans la société et donc certains peuvent conseiller aux artistes de retirer ou de changer leurs œuvres trop explicites, car selon eux, cela semble presque surfait ou inutile ; « pourquoi représenter deux corps masculins qui s'enlacent aujourd'hui ? Ce n'est plus la peine, ils peuvent même se marier ! ». Ces phrases peuvent se concevoir comme des conseils de bon sens. Mais ce raisonnement semble fallacieux car une victoire politique ou judiciaire pour la liberté de l'individu n'est pas une victoire dans la société toute entière. La loi ne change pas les tabous. Les artistes peuvent mettre en jeu ce qui dérange et le corps érotique est toujours dérangeant, peut-être encore plus qu'avant car nous vivons avec l'impression qu'il est toléré, bien souvent à tort. Au nom d'une présumée "inutilité" de la représentation du corps érotique, il est possible de croire que tout est toléré aujourd'hui alors qu'il n'en est rien. Ce corps devrait être le cœur des réflexions des artistes car, au fil du temps, à force de ne plus le mettre en avant, le risque est de faire en sorte que ce corps ne soit plus un objet d'art, et soit remplacé par le bon

vouloir des décideurs en place. Ainsi, l'artiste peut perdre de sa liberté fondamentale. Dans un second temps, nous devons rentrer dans une réflexion autour de la question de l'invocation de la protection de l'enfance, grande thématique de l'ouvrage d'Agnès Tricoire *Petit traité de la liberté de création* (2011), où l'auteure, également avocate, nous fait prendre conscience que pour justifier de retirer des représentations explicites du corps sur scène ou dans l'art en général, l'argument de la protection de l'enfance est très largement utilisé. Aujourd'hui, il est difficile dans une œuvre d'art au sens large (du cinéma au jeu vidéo en passant par la sculpture) dite tout public, de distinguer des corps érotiques. Cet argument est bien souvent une excuse pour contraindre les artistes à s'autocensurer dans leurs créations. Mais il semble qu'il ne soit pas envisageable de reprocher à une œuvre vivante contemporaine mettant en avant le corps, de mettre en danger les enfants, car après tout, les enfants ne vont pas voir ces créations, reprocher cela aux artistes semble être un faux procès. Et la morale dans tout ça ? Voilà le troisième point, frein à la représentation du corps de nos jours. Ne le nions pas, dans notre monde où nous croyons souvent que tout est permis, la morale est toujours là. La morale est un ensemble de règles de conduite, où le corps est visiblement mal vu. La morale rôde toujours autour de l'art et n'hésite pas à se jeter sur une création qui mettrait un peu trop en avant le corps érotique, ou bien la violence et la vulgarité d'ailleurs, mais ceci est un autre débat. La morale chercherait-elle à contrôler l'art à défaut de pouvoir dicter ces règles à la société qui est devenue au fil du temps bien plus tolérante ? Voilà l'une des questions à laquelle nous allons désormais chercher à répondre, car en effet, il nous semble que pour la morale, la représentation du corps érotique est tout simplement inacceptable.

3. UN CORPS POUR LA MORALE ?

La notion de morale est une donnée changeante au fil du temps, des époques et des systèmes politiques au pouvoir. Aujourd'hui, pour reprendre la pensée de Jean Baudrillard (1986), la consommation est devenue la morale de notre monde. Ainsi notre société a désormais pour base la consommation et sa dénonciation. L'art, même si on le transforme bien souvent en entreprise culturelle, n'a pas pour fonction première d'être un objet de consommation. L'art vivant, en tant qu'art, n'a pas à plaire, il a à dire. La mise en jeu du corps érotique n'a pas pour

but de plaire dans l'art contemporain ou sur scène. Si le sexe est politique, un corps nu est une déclaration d'intention contestataire. Cela ne convient pas à la morale. Et elle n'est pas que consommation. Les bases de celle-ci sont toujours, si ce n'est catholique, au moins religieuse. Car après tout, qui a dit que la consommation est contraire à la pensée religieuse ? Et l'ensemble des religions, en tout cas les plus grandes, s'accordent sur le fait que représenter le corps érotique est un péché, un blasphème ou pire encore. Ce que la morale (au sens de l'extension de la pensée religieuse) est prête à accepter dans la société, elle peine à le faire lorsqu'il s'agit d'art. Selon celle-ci, la sexualité (assumée, en tout cas) serait un crime et d'après Antonin Artaud : « l'image d'un crime présentée dans les conditions théâtrales requises est pour l'esprit quelque chose d'infiniment plus redoutable que ce même crime, réalisé. » (1985 : 133). Cette citation correspond très bien à notre analyse. La morale ne supporte plus de voir sur scène, sur un écran, dans une galerie, ce que l'évolution des mœurs lui a obligé de tolérer... et lui oblige... et lui obligera dans la vie de tous les jours. Théoriquement, nous sommes libres et égaux aujourd'hui, en tout cas sur le papier dans nos pays dits civilisés. Toutefois, nos corps sont toujours aussi diversifiés. Il y a les corps soumis, les dominateurs, les charmeurs, les libertins, les absents, les handicapés, la liste est aussi longue que les êtres humains sont nombreux. De plus, ces corps ne sont pas statiques, ils sont sans cesse en mutation selon les effets du monde extérieur. L'art vivant doit alors rendre compte de l'évolution du corps. Voilà pourquoi, la mise en lumière de celui-ci doit constamment être renouvelée. Dans l'ouvrage *Volatiles bodies, Lived bodies* (1994) d'Elizabeth Grosz, nous comprenons bien comment les mises en espace du corps permettent de mieux le comprendre et d'en tirer bien souvent des conséquences sur notre propre rapport à notre corps. D'ailleurs selon Jo Anna Isaak (1996), les représentations scéniques et artistiques du corps et en particulier celui de la femme ont grandement fait avancer le combat féministe du vingtième siècle. Les femmes ont pu prendre conscience, en voyant des corps féminins libres sur scène, de leur propre liberté. L'art est la source des changements sociétaux bien souvent, en tout cas, la scène peut être un lieu de revendication. Ce sont ces changements de société portés par les artistes que la morale voudrait empêcher. De fait, la solution trouvée pour empêcher les représentations trop libres du corps érotique a été soit d'œuvrer pour que les œuvres soient conformes à la morale, soit

quand les projets semblaient trop radicaux d'appliquer la censure qui elle n'a pas été abolie même si elle semble avoir disparue.

4. CENSURE ET MORALE AUJOURD'HUI

Le XXI^{ème} siècle n'envoie plus, en France, aucun écrivain ni aucun artiste en prison. C'est indiscutablement un progrès. Mais la V^{ème} République confie à l'État un pouvoir coercitif majeur sur les œuvres. Et des peines de prison sont toujours encourues, même si elles ne sont plus appliquées. « L'époque actuelle est à la régression, au formatage et à la peur de montrer. » (2011 : 34) Selon Agnès Tricoire, notre époque n'est pas celle de l'ouverture sur un monde où l'on peut tout dire, tout montrer contrairement à ce que laissent penser certains médias. Selon elle, nous sommes entrés dans l'ère du formatage de la pensée et donc de l'art et il y a comme une volonté étatique derrière cela. On ne censure plus aujourd'hui comme avant. Désormais c'est plus insidieux, personne ne dit à un artiste ce qu'il doit faire pour être accepté, pour avoir des financements, pour jouer dans les lieux réputés. Rien ne se dit, mais tout le monde le sait, il faut être conforme à ceux que les décideurs souhaitent voir dans leurs lieux. Et pour plaire aux États et aux financeurs, obtenir des aides financières, des subventions et donc éviter la censure, la représentation du corps érotique n'est pas la bienvenue. Toutefois, pour être précis, bien souvent le terme censure n'est plus usité, on lui préfère le terme classification des œuvres. Avec cette censure qui ne dit plus son nom, nous abordons le point crucial de notre questionnement. Où se situe la frontière entre la représentation artistique du corps érotique et la pornographie ? La pornographie est une représentation complaisante de sujets, de détails obscènes, dans une œuvre artistique, littéraire, théâtrale ou cinématographique. Au sens large et aujourd'hui admis, la pornographie est la représentation jusqu'au-boutiste du corps érotique et sexuel bien souvent sans postulat artistique ou politique. Le terme se confond, de nos jours, avec les films pornographiques qui ne sont bien souvent qu'une suite d'actes sexuels ayant pour objectif d'exciter sexuellement le spectateur, niant l'aspect artistique du corps filmique et devenant de fait un simple objet masturbatoire. Alors que sur scène, la représentation du corps érotique aurait pour but de dénoncer, de dire et de faire comprendre quelque chose. Le corps peut devenir, dans une création, porteur de messages. Dans le cas contraire, si le corps est juste là pour être l'outil d'une

débauche sexuelle, l'aspect artistique et contestataire disparaît. Mais la pornographie telle qu'on la définit aujourd'hui, c'est-à-dire du sexe pour le sexe, a pour but la masturbation et rien d'autre, d'ailleurs on appelle cela des scènes masturbatoires. Par ailleurs, le corps est également le reflet de nos limites physiques, sociales et sociétales. Un corps érotique et sexuel n'est pas fait pour être beau, il peut même être monstrueux, difforme, terrifiant mais surtout non normé. Voir un corps revient à voir le nôtre sous un autre angle, un corps qui n'a pas subi les mêmes influences, le même passé et les mêmes gènes. Il en va de même pour les mises en jeu du corps érotique. En poussant cette réflexion à son extrême, nous devons admettre que c'est sur scène que nous pouvons voir se démocratiser des corps érotiques et sexuels d'un genre nouveau. En effet, certaines formes d'érotisme et de sexualité ont dans un premier temps été citées et représentées dans des créations artistiques. La scène est le lieu des nouvelles représentations du corps et d'un corps parfois nouveau pour le public. Voilà pourquoi la censure regarde toujours d'un mauvais œil les créations portant sur un corps nouveau sur le plan de la sexualité et cherche toujours les raisons pour empêcher sa représentation. De plus, la censure actuelle joue encore du concept de bon goût pour défendre ses valeurs parfois rétrogrades. Rabelais serait déçu de voir que cela existe encore aujourd'hui. On a attaqué Sade pour cette raison, « contraire au bon goût », disaient les censeurs de ses œuvres. Les censeurs, plus que le corps lui-même, redoutent le message de l'œuvre, d'après Agnès Tricoire, « car l'œuvre est par nature polysémique. » (2011 : 55). Il est souvent difficile d'interpréter une œuvre. L'art est le reflet du réel mais personne n'a dit que la réalité était limpide. Alors, discrètement les censeurs ont inventé de nouveaux concepts afin de censurer les créations. Message pornographique, contenu explicite, atteinte à la dignité humaine, violence non justifiée... La liste est longue et les censeurs peuvent s'amuser. Afin de pouvoir contester, censurer et même interdire certaines représentations du corps érotique et sexuel, toutes les raisons sont bonnes. D'ailleurs rien ne définit la pornographie précisément dans les différents codes pénaux, d'après Agnès Tricoire : « Pour certains elle commence à la nudité, quand pour d'autres elle est constituée quand est rendu visible un rapport sexuel explicite, ce qui permet un éventail d'interprétation particulièrement large. » (2011 : 54). De fait, la censure peut faire ce qu'elle veut avec le corps érotique, c'est selon les "positions" ou le message. Selon cette logique, le problème serait le suivant : transposer à

Part des interdits du monde réel alors que l'art, le théâtre, les performances ne sont pas la réalité. Un passage à l'acte artistique n'a rien à voir avec un passage à l'acte se déroulant dans la réalité. Une pièce dénonçant les viols que subissent les femmes n'a pas pour envie de montrer les viols comme quelque chose de merveilleux et d'artistique, mais a pour but de dénoncer ces viols. Pourtant la censure pourrait estimer le contraire, et donc, aux yeux de la loi, il serait possible de censurer une œuvre pour sa violence et sa cruauté alors que le message de celle-ci était l'inverse.

5. UNE ÉVOLUTION DE LA CENSURE ?

Quand l'artiste Angélica Liddell se scarifie sur scène, c'est de l'art. Si elle le fait hors les murs, c'est une folle à interner d'urgence. A la Biennale de Venise, si une artiste se ballade nue, un rasoir à la main et commence à se raser tout le corps, c'est de l'art qui dénonce le poids qui pèse encore sur les femmes en société et qui les soumet à un diktat de la perfection physique normée. Si elle le fait à l'extérieur, c'est une exhibitionniste qu'il faut arrêter. La frontière est mince entre ce qui est art et ce qui est illégal, l'espace de création est la limite que l'artiste ne doit pas franchir. Le corps permet de tout dire, il est la partie de l'être humain la plus présente au monde. Le corps est ce qu'il y a de plus humain d'ailleurs, avec ses qualités et ses défauts. La censure a fait en sorte que toute représentation d'un corps érotique ne sorte plus de l'espace de création. La censure a visiblement très peu évolué au fil des siècles. Le concept est toujours le même, interdire, cacher ou modifier ce qui dérange certains. En son temps, Sade affrontait l'État, la Royauté, l'Église et les puissants. Maintenant à cette liste, se sont ajoutés les associations, les lobbys et les autres religions. Ce que l'on nommait bon goût à l'époque de Sade est devenu la bienséance, le bien-pensant, le vivre-ensemble. Ce qui a changé, comme nous l'avons déjà signalé, c'est la façon dont la censure s'exerce. Elle n'est plus autant directe et frontale qu'auparavant. Désormais, elle se sert de nouvelles raisons pour exister. Nous sommes libres aujourd'hui mais il y a des limites claires, une ligne rouge, des choses à ne pas faire, jamais clairement énoncées. Rien n'est clairement défini. Tout est question de l'interprétation que l'on peut faire des œuvres. Suivant cette logique, un message peut devenir une atteinte à la dignité humaine ou à la protection de l'enfance ou bien encore un appel à la haine, d'après Agnès Tricoire : Quand elle se

destine à réguler le champ des représentations artistiques, la censure devient une représentation des valeurs morales qu'elle prétend protéger. Dans une société ultralibérale où domine le marché non régulé, la censure rassure : si tout est permis, il y a [quand même] des limites. (2011 : 62). Ainsi, nous arrivons à ce constat macabre, la censure rassure. Le "peuple" la demande même, car il n'a plus aucune influence sur la société donc il espère encore au moins avoir une influence sur l'art. Ce qui a changé dans la censure au fil des époques, c'est qu'aujourd'hui, elle est demandée par une partie de la population en manque ou en quête de repères. Voilà le cœur de la question de la représentation scénique du corps : il est libre, le représenter est donc un acte de liberté. Le corps évolue sans cesse, sa mise en jeu érotique aussi. Nous sommes à l'ère d'un nouveau corps, outre la libération de la femme, la multiplication des sexualités et pratiques sexuelles, des genres, des sexes. Nous arrivons également peut-être à l'aube d'un corps nouveau se rapprochant de la machine ou d'une hybridation. D'après Agnès Tricoire : « L'appareil répressif focalise donc sur la représentation de la sexualité, motif jusqu'ici dominant de la censure, les deux autres (violence et dignité) étant le plus souvent accessoires. » (2011 : 71). La représentation scénique du corps est par conséquent « l'ennemi numéro 1 » de la censure. La censure n'a donc pas vraiment évolué au fil des siècles, le corps, c'est toujours le mal. Dans son livre *About Face* (1998), Dorinne Kondo nous montre l'importance de la mise en jeu des corps dans l'art afin que le public puisse entrevoir des corps différents et au final réussir à accepter cette différence aussi bien de couleur, de race, de sexe et de genre. Le corps ne doit pas être mis en avant pour plaire et attirer. Dans ce cas, il peut devenir obscénité. Les censeurs aimeraient faire passer toutes les représentations du corps pour de l'obscénité. Le corps est et restera un porteur de message politique, fruit généralement d'une révolte ou d'une contestation sociétale nécessaire. Sur scène, ce corps prend la forme d'une transgression contrôlée car l'espace de création est un lieu qui possède ses propres règles et malgré tout l'aspect réel que le corps d'un artiste peut transmettre, au final ce n'est qu'un jeu. Une convulsion orgasmique sur scène n'est pas réelle au sens communément accepté. L'art vivant propose une barrière, même si une comédienne jouit vraiment sur scène, pour le public, ce ne sera toujours qu'une représentation de la jouissance car la scène est un espace de jouissance fantasmée. Le spectateur n'est pas dupe, il sait que l'artiste

peut aller très loin car il n'est pas dans une logique de représentation dans la vie de tous les jours, du quotidien, de la rue.

CONCLUSION

Selon Spinoza :

Personne, il est vrai, n'a jusqu'à présent déterminé ce que peut le Corps, c'est-à-dire l'expérience n'a enseigné à personne jusqu'à présent ce que, par les seules lois de la Nature considérée en tant seulement que corporelle, le Corps peut faire et ce qu'il ne peut pas faire à moins d'être déterminé par l'Âme » (2009 : 137).

Mettre en jeu le corps, et surtout le corps érotique, semble représenter une hypothèse d'infinité des possibles. Nous sommes le fruit des censures passées, l'art a besoin de celles-ci pour avancer et repousser les limites que la morale lui impose. Les contraintes sont les bases de l'art, pourrait-on dire. L'art aurait besoin de cette censure pour se dépasser et ne pas tomber dans un conformisme bourgeois. Dans la mesure où l'un (l'art) compenserait l'autre (la censure), il s'agirait d'une sorte de juste milieu aristotélicien car le juste art naîtrait du perpétuel balancier de l'artiste face à la censure et la morale. La censure de la représentation du corps érotique n'évolue guère car le corps constitue un véritable risque pour les valeurs du Pouvoir. La volonté de rendre les corps dociles, semble être l'objectif de tout pouvoir. Le but de celui-ci serait la normalisation de nos corps et de nos esprits. Comme nous l'avons remarqué, nous sommes aujourd'hui à l'ère de la mutation. Le corps est en perpétuel changement. L'évolution de la société a permis une grande avancée dans l'acceptation des nouvelles formes de corps et de sexualité. D'après Simone de Beauvoir : « On ne naît pas femme : on le devient. » (1949 : 285). Si l'on reprend cette célèbre citation et que l'on adapte celle-ci au corps dans son ensemble sans notion de genre, le constat est le même. Un corps n'est pas figé, il se meut, évolue et se transforme. Cacher les représentations du corps érotique sur scène est une tentative de masquer les constantes modifications de notre rapport à l'autre et à nous-mêmes, et de mettre sous silence les mutations de notre propre individualité. Dans notre société mondialisée, le corps érotique devient unicité et preuve de notre individualité alors que la société cherche à nous standardiser. D'après Simone de Beauvoir : « L'éthique du corps-plaisir qui suppose l'indépendance vis-à-vis du juridique et l'étatique, et qui, n'étant ni individuelle ni collective, mais transversale, met en jeu des relations inédites entre des singularités pré-individuelles. » (1949 : 134).

Le corps est libre de s'affranchir des règles de notre société. Il en va de même pour l'artiste, de fait l'art peut représenter le corps érotique et sexuel dans la mesure où art et corps ont une mission, un but et un objectif commun : détruire les frontières corporelles que nous vivons, que nous posons, qui nous sont proposées, que nous inventons, que nous subissons, que nous sollicitons, que nous construisons (physiquement comme abstraitement), que nous transgressons, et la façon dont nous vivons avec ces frontières et ces corps. Transcender chaque corps pour en faire une absence de limites... L'artiste cherche à repousser les limites qu'on lui impose, c'est dans sa nature, il est en cela proche de la philosophie libertine. Sur scène, la représentation du corps prend son sens : le corps, et ses utopies, prend forme et se déforme sur scène, devenant le véhicule des corps réels et des corps inventés ou improvisés.

Ouvrages cités

- ARDENNE, Paul. 2001. *L'image corps*. Paris : Du Regard.
- ARTAUD, Antonin. 1985. *Le théâtre et son double*. Paris : Gallimard.
- BAUDRILLARD, Jean. 1986. *La société de consommation*. Paris : Gallimard.
- BERNARD, Michel. 1995. *Le corps*. Paris : Seuil.
- DE BEAUVOIR, Simone. 1949. *Le Deuxième Sexe*. Paris : Gallimard.
- FOUCAULT, Michel. 1974. Combat. *Sexualité et politique*. Texte n° 139.
- FOUCAULT, Michel. 1977. Ornicar, Bulletin périodique du champ freudien. *Le jeu de Michel Foucault*. Texte n°2016.
- GROSZ, Elizabeth. 1994. *Volatiles bodies, Lived bodies*. Bloomington : First Edition.
- ISAAK, Jo Anna. 1996. *Feminism and Contemporary Art*. Oxford : Routledge.
- KONDO, Dorinne. 1997. *About face*. Oxford : Routledge.
- LAROUSSE. 2014. *Dictionnaire*. Paris : Larousse.
- REVEL, Jacques. 2007. *Dictionnaire Foucault*. Paris : Ellipses.
- SPINOZA, Baruch. 2009. *Éthique*. Paris : Flammarion.
- TRICOIRE, Agnès. 2011. *Petit traité de la liberté de création*. Paris : La Découverte.